

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L' AISNE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 10 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	26	27
DATE DE CONVOCATION		04/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à 18 heures 30,
Le Bureau Communautaire de la CARCT s'est réuni,
au nombre prescrit par la loi, à Château-Thierry,
sous la Présidence de Monsieur Sébastien EUGÈNE.

Étaient présents : ARNEFAUX Alain, BEAUCHARD Jordane, BERGAULT Jean-Paul, BINIEC Françoise, BOUTELEUX Jean-François, BRICOTEAU Gérard, DELAMARRE Florence, DIEDIC Nicolas, EUGÈNE Sébastien, FERNANDEZ Didier, FRAEYMAN Fabien, GLEIZE Séverine, JACQUIN Claude, LAHOUDI Bruno, LARCHÉ Marie-Odile, MANGIN Éric, MARICOT Anne, MOROY Alain, MOROY Françoise, MOYSE Dominique, PARADOWSKI Clément, POIX Patrick, POUILLART Christelle, REZZOUKI Mohamed, SIMON Fariel, VAUDÉ Gaëlle.

Membres du Bureau ayant donné procuration : CORDIVAL Gilles pouvoir à EUGÈNE Sébastien.

Secrétaire de séance : ARNEFAUX Alain

Objet : Présentation des dossiers de demandes de fonds de concours intercommunal des communes / Validation enveloppe n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5216-5,

Vu la délibération n°83 du conseil communautaire en date du 17 mai 2021 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité pour 2021 – 2026,

Vu la délibération n°154 du conseil communautaire en date du 14 juin 2021 sur l'approbation du règlement du fonds de concours et le cadre juridique des fonds de concours accordés par la CARCT,

Vu les demandes de fonds de concours présentées,

Considérant que les dossiers de demande sont complets, conformément aux pièces demandées pour l'attribution du fonds de concours pour l'enveloppe n°1,

Considérant que les montants des fonds de concours demandés n'excèdent pas la part du financement assurée, hors subventions, par les bénéficiaires du fonds de concours, conformément aux fiches financières jointes aux demandes,

Le Bureau communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer aux communes suivantes, un fonds de concours, tel que présenté dans le tableau ci-dessous

COMMUNES	Montant disponible (€)	Intitulé du projet	Montant du FCI
BLESMES	17 138,00	Remplacement de la chaudière de la halte-garderie	6 208,33
BONNESVALYN	7 029,79	Acquisition d'un tracteur tondeuse	2 179,62
CHATEAU THIERRY	197 616,92	Investissement en matériels sportifs et de manifestations	16 052,68
COULONGES COHAN	16 226,47	Acquisition d'un tracteur avec broyeur et tondeuse	11 451,81
COURMONT	7 832,00	Rénovation logement	1 148,00
HAUTEVESNES	12 244,00	Réfection de la toiture de l'église	3 027,00
LATILLY	13 158,00	Travaux de restauration du mur du cimetière et installation d'un ossuaire	9 939,02

LATILLY	3 218,98	Travaux de restauration du centre de Bourg	3 218,98
PRIEZ	5 700,00	Réfection de la sacristie et isolation	5 699,39
SAINT GENGOULPH	11 868,00	Réfection de la rue de la Fontaine Bouillante Hameau de Chevillon	4 522,45
VEZILLY	12 621,00	Réaménagement de la grange en salle de réunion	12 621,00
VICHEL NANTEUIL	5 737,84	Acquisition d'un ordinateur et aménagement du secrétariat	1 588,23

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte y afférant,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

Pour extrait conforme,

*Le secrétaire de séance,
Alain ARNEFAUX*



*Le Président,
Sébastien EUGÈNE*



Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

